

La Fête de l'Éducation physique et le Cinquantenaire de l'École laïque de Dunkerque - Malo

À 12 h. 10, est arrivé à Dunkerque pour assister à la fête de l'Éducation physique et au Cinquantenaire de l'École laïque de Dunkerque-Malo le sous-secrétaire d'État à l'Éducation physique.

Il était accompagné du colonel Marchal, ancien colonel de l'Armée, et du sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

Le sous-secrétaire d'État fut reçu sur le quai par M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord, et M. Langeron, préfet du Nord.

LE MORATORIUM HOOVER L'accord « de principe » franco-américain

IL RESTE DES DIFFICULTÉS A APLANIR

Le département d'État communique la note remise par M. Mellon au gouvernement français.

La note exprime la satisfaction de constater que la France est d'accord, d'une manière générale, avec les États-Unis sur les principes essentiels de principe concernant le gouvernement américain.

« La France renonce à tous les paiements allemands pendant un laps de temps qui sera déterminé ultérieurement, et qui sera reconnu et qu'un secours complet est accordé à l'Allemagne. Les États-Unis estiment que la question est réglée par le fait que la France a accepté les paiements des chemins de fer allemands à la B.R.I. seront remis à la disposition des chemins de fer aux conditions suivantes :

« Les paiements seront effectués comme précédemment et la part destinée aux différents bénéficiaires sera versée aux chemins de fer allemands pour usage de leur propre trafic, et indirectement au gouvernement allemand. La contribution de 600 millions de reichmarks des chemins de fer continuera à être versée à la B.R.I. afin de maintenir intactes les stipulations des certificats des chemins de fer allemands.

« Le plan Young prévoit une annuité inconditionnelle de 612 millions de Reichmarks payables par l'Allemagne à la B.R.I. Afin de maintenir intacte la continuité des paiements inconditionnels, le paiement des chemins de fer pendant l'année de moratoire sera fait à la B.R.I. pour couvrir l'obligation de la B.R.I.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE

(Suite de la première page)

Pendant des heures, par tous les moyens de locomotion possibles et imaginables, de tous les coins de la ville, de la banlieue, du Nord, de la France, accoururent par contingents importants tous les amis du catholicisme.

À 14 heures, au moment du départ de la procession solennelle, le coup d'œil était superbe. Sur plus d'un kilomètre on voyait que des files dressées afin de mieux voir. Les plus audacieux et les plus agiles étaient grimpés sur les arbres qui penchaient sous le poids. Les remparts des fortifications, distants de plusieurs centaines de mètres du reposoir, étaient couverts de spectateurs.

« Les paiements seront effectués comme précédemment et la part destinée aux différents bénéficiaires sera versée aux chemins de fer allemands pour usage de leur propre trafic, et indirectement au gouvernement allemand. La contribution de 600 millions de reichmarks des chemins de fer continuera à être versée à la B.R.I. afin de maintenir intactes les stipulations des certificats des chemins de fer allemands.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

« Le prêt sera consenti en compte et au risque des créanciers se partageant l'annuité inconditionnelle. Visiblement, la différence entre les paiements des chemins de fer et les paiements des certificats des chemins de fer sera payée par le gouvernement allemand.

LE CONFLIT DU TEXTILE LA SITUATION

A ROUBAIX

Le Syndicat des Travailleurs de Roubaix a tenu son conseil d'administration le 27 juillet, à leur siège habituel, sous la présidence du camarade Lorthiois.

« Les chemins de Roubaix confédérés de Roubaix réunis en assemblée générale le 27 juillet, à leur siège habituel, sous la présidence du camarade Lorthiois.

« Après avoir entendu l'exposé fait par le camarade Betremas sur les revendications, 21 points de congés et l'exposé du camarade Quételet, secrétaire de l'Union Réseau Nord sur ses principales revendications, salaires, retraites, congés, etc., approuvent et soutiennent la Fédération et l'Union Nord pour les faire aboutir.

« Déclarent également continuer de tout cœur à soutenir moralement et péroriquement les camarades du textile pour la continuation de leur lutte contre le patronat textile, jusqu'à satisfaction complète, conflit qui n'intéresse, non seulement leur corporation, mais tous les travailleurs de la région.

« Se séparent aux vœux répétés de « Vive la C. G. I. et vive la Solidarité Ouvrière ! »

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

« A TOURCOING Les ouvriers cégétistes s'étant rendus à la Bourse du Travail C. G. T., 136, rue de Guisnes, samedi, ont trouvé un affichage les informant que la réunion du lundi était reportée à mardi.

« Un exposé sur les grèves en cours a été fait par le camarade Lorthiois du Syndicat des Transports.

L'été à Paris

On attendait une saison pluvieuse ; le bel été s'affirme. Certains y voient l'heureuse influence de l'Exposition Coloniale. Le magicien LYAUTEY aurait-il convoqué chaque colonie avec sa pluie de soleil ?

À partir de 5 heures, les terrasses des cafés sont bondées. Il fait chaud... si vous avez soif, dites : un Dubonnet à l'eau, avec quelques gouttes de cassis ou un verre de citron.

M. Dupont fit mention de l'ordre du jour envoyé aux parlementaires lors des grèves de 1930, et tout particulièrement transmis au Gouvernement, contenant le projet de loi relatif à une demande d'enquête contre M. Ley, au sujet de ses engagements au cours de la guerre 1914-18. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité et des applaudissements très nombreux ont été entendus.

Après cette harangue, M. Dubrunfant porta à la connaissance de tous la lettre qui fut envoyée aux industriels en ce qui concerne le conflit actuel ainsi que le vote transmis au Gouvernement au sujet de ce conflit.

M. Boudaert exposa ensuite le rapport du Congrès qui s'est tenu à Tourcoing, au cours de la semaine dernière, et dans lequel les représentants de 36 sections de Combattants Républicains, englobant un effectif de 7.000 membres.

Après cette causerie donnant des précisions au sujet de la carte d'ancien combattant des Pupilles de la Nation, des anciens prisonniers, des décisions prises bénévolement par les Conseils de guerre au cours de la guerre 1914-18, pour les anciens combattants, fut adopté à l'unanimité des membres présents.

Les anciens combattants républicains et victimes de guerre tenant à affirmer non seulement leur volonté, leur désir intense de voir disparaître tout esprit de haine entre les peuples, ils déclarent qu'ils soutiendront tous les hommes qui sincèrement travailleront à la paix et à la fraternité internationale qu'il affirmait de plus en plus.

Avant de clore la séance, M. Dubrunfant a remercié les camarades de la Ligue Française de l'Enseignement, qui ont remis la médaille de bronze de l'enseignement à un instituteur, M. Boudaert.

M. BODAERT, en quelques termes bien sentis, exprima ses remerciements pour la distinction dont il fut l'objet.

M. BOUSSEMART, président de l'Amicale de l'Enseignement, a remercié et fit l'historique du groupement qu'il a l'honneur de présider.

M. VERDIER se fit l'interprète de la commune de Lannoy, tout entière à la fête de l'École de la décade.

M. IMBERT, inspecteur primaire, définit l'idéal de la laïcité.

M. LAFFRÈRE, représentant l'Inspecteur d'Académie, fit le panegyrique de l'École laïque.

Mlle MALPAIN, vice-présidente de la Fédération des amicales laïques du canton de Lannoy, a remercié et a remercié, empêché pour cause de maladie et félicité l'Amicale de Toufflers pour l'organisation impeccable de la fête.

LE CORTÈGE À l'issue du banquet, un pittoresque cortège, qui groupait une cinquantaine de sociétés musicales et sportives, se forma.

Au milieu d'une double haie de spectateurs, curieux ou intéressés, il défila dans les rangs de la Ligue Française de l'Enseignement, pour venir se dissoudre au terrain d'Amicales, où une félic quatuor et olympique eut lieu.

Sur le terrain de sports, un moment fut particulièrement impressionnant celui de la remise du drapeau fédéral.

UNE DISTRIBUTION SOLENNELLE DE PRÊX À 10 h., à l'École communale des filles, rue de l